

## Question écrite urgente adressée au Conseil d'Etat en vertu des dispositions du Chapitre XI de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC)

### LA TULETTE: COIN DES BONNES AFFAIRES ?

Le terrain de la Tulette, déclassé en 2003 (PL 9375), dont le PLQ a été adopté en 2007 a permis au final la construction de 250 logements sur 40 000 m<sup>2</sup>, dont 1/3 de logements locatifs et 2/3 en PPE de l'ordre de 150 logements. Ce terrain aurait été acquis pour 63 millions soit 1500 fr/m<sup>2</sup> bien au-delà du prix autorisé de la zone.

Jean MURITH - ancien maire de Cologny, très actif pour un abaissement du taux de densité de 0,8 proposé dans le PL 9375 pour la zone de la Tulette, (zone 3 de développement, environ 480 logements réalisables) à 0,7 de densité (zone 4A de développement) - y aurait acheté deux logements.

Mark MULLER, initiateur des dispositions légales augmentant la proportion des logements en PPE en zone de développement - au détriment de logements locatifs – y aurait quant à lui acheté un appartement.

Christian LUSCHER, Conseiller national, ancien député, aurait aussi acheté un appartement à la Tulette.

Michel HALPÉRIN, ancien député et ancien président du Grand Conseil, Président des HUG, aurait acheté quatre appartements, pour lui-même et sa famille, dont son fils Lionel. Ce dernier, député, a voté en séance plénière du Grand Conseil le 23 janvier dernier, pour le renvoi en commission de la loi Longchamp anti-spéculation.

L'ancien Conseiller d'Etat, Pierre-François UNGER, par l'intermédiaire de sa fiancée, aurait acheté un appartement à la Tulette et siègerait depuis peu au conseil d'administration de *Vertical Holding* société appartenant à Abdallah CHATILLA acheteur et promoteur de et sur ce terrain.

Tous ces achats ou promesses de vente auraient été signés sachant qu'au-delà de 10 ans, les appartements en question, en zone de développement, ne seront plus sous contrôle de l'Etat, notamment pour ce qui est de leur prix.

De plus, selon la Tribune de Genève du 8 mars 2014 le député Benoît Genecand était administrateur de *Vertical Holding*, société chargée de la promotion du complexe de la Tulette. Il a également voté en séance plénière du Grand Conseil le 23 janvier dernier pour le renvoi en commission de la loi Longchamp anti-spéculation.

Si ces faits sont exacts, ils soulèvent diverses interrogations.

**Le promoteur de l'opération de la Tulette, aurait-il récompensé des acteurs politiques favorables à ses opérations en zone de développement?**

**Une telle situation ne justifierait-elle pas l'ouverture d'une procédure pénale par le Ministère public dans l'hypothèse d'une éventuelle corruption?**

**Qu'a fait - ou que compte faire - le Conseil d'Etat dans cette situation ?**

  
Pierre VANEK  
Député (EAG)